



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SERVICE POPULATION
N°AR_018_2025

Objet : DÉLÉGATION EN QUALITÉ D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL À DES FONCTIONNAIRES

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-32 et R.2122-10 ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles R.113-5 à R.113-9 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 novembre 2021 ;

VU l'arrêté n° 213/2022 bis du 03 août 2022 portant délégation en qualité d'officier d'État Civil à des fonctionnaires ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale et notamment en matière d'état civil ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou des Adjoints au Maire de donner délégation à des fonctionnaires ;

-ARRÊTE-

Article 1 : Selon les dispositions de l'article R.2122-10 susvisé, il est donné délégation à l'effet d'exercer les fonctions prévues au fonctionnaire titulaire suivant :

Madame Irina MONIKA

Article 2 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressé et publié au registre des arrêtés de la commune. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la première des mesures de notification ou de publicité.

Orange, le 17 MARS 2025






VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
Irina MONIKA	

Notifié le :

A Madame Irina MONIKA

Signature de l'intéressée
à qui un exemplaire a été remis